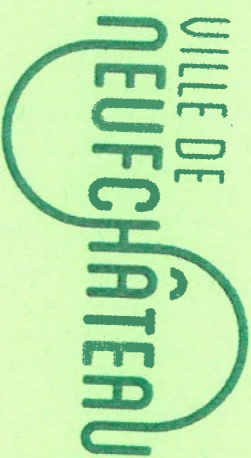




Wallonie



ANNEXE 25
permis d'urbanisme n° 4496

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal de Neufchâteau fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **Monsieur THILLEN** demeurant **Rue des Tanneries, NEU 1 à 6840 Neufchâteau.**

Le terrain concerné est situé **Rue Lucien Burnotte à 6840 Neufchâteau** et cadastré ou l'ayant été **Division 1, section A n°568N, 570B.**

Le projet consiste en : **régularisation des transformations d'un rez-de-chaussée commercial et de la création de 3 logements**, et présente les caractéristiques suivantes :

Art. D.VIII.13 : permis d'urbanisme relatif à la création d'au moins deux appartements.

Le dossier peut être consulté (sur rendez-vous au 061 / 27 50 94) durant les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Grand-Place 3 à 6840 Neufchâteau.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur MAYNE Pascal (Service urbanisme - 061 / 27 50 94 – pascal.mayne@neufchateau.be) dont le bureau se trouve Grand-Place 3 à 6840 Neufchâteau.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 13 août 2023 au 1er septembre 2023 au collège communal (référence du dossier : permis d'urbanisme numéro 4496) :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Neufchâteau, Grand-Place, 1 à 6840 Neufchâteau ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@neufchateau.be